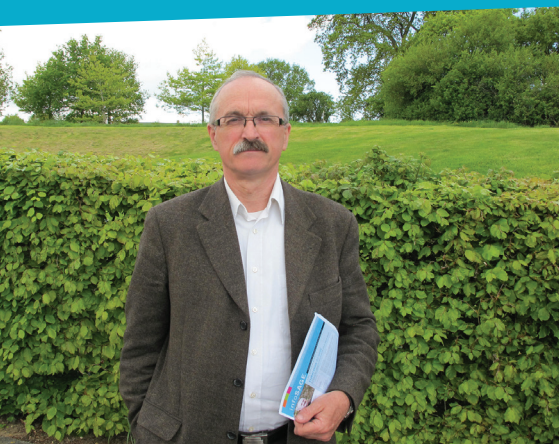


infoSAGE

Lettre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux n°6 - avril 2015



Dernière ligne droite pour le SAGE Douve-Taute !

L'adoption du projet par les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE), le 16 décembre 2014, marque l'aboutissement de la démarche. En adoptant cette première version du projet, la CLE entérine un travail engagé depuis 2005, avec l'ensemble des acteurs du territoire, aboutissant à la définition d'une gestion locale de l'eau de notre territoire.

La phase de consultation et d'enquête publique à venir devrait conduire à intégrer les derniers ajouts et remarques des partenaires, permettant de compléter le projet de SAGE qui sera soumis à approbation, par arrêté préfectoral, d'ici janvier 2016.

La réussite du projet de SAGE est désormais dans les mains des porteurs de projets. Collectivités, syndicats, associations et organismes professionnels du domaine de l'eau auront la tâche de mettre en œuvre les 77 dispositions du SAGE et de les traduire en actions, sur le terrain, pour préserver et restaurer notre bien commun à tous : l'eau.

Philippe RIPOUTEAU,
Président du SAGE Douve-Taute



www.parc-cotentin-bessin.fr

Première version du SAGE

Le SAGE est un outil de **planification** pour une gestion équilibrée et durable de la **ressource en eau et des milieux aquatiques**. Depuis 2005, le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin assure l'élaboration avec les acteurs du territoire (élus, usagers et État). Adoptée par la Commission Locale de l'Eau le **16 décembre 2014**, une première version du projet est aujourd'hui en consultation. Les modifications issues de cette démarche aboutiront à une version soumise à enquête publique dès cet été 2015. Le contenu du projet repose sur deux documents majeurs :

- le **PAGD** (plan d'aménagement et de gestion durable) présente les 77 dispositions prioritaires à mettre en œuvre. Les SCOT, et donc indirectement les PLU et cartes communales, devront être compatibles avec ce document (rapport de **compatibilité**).
- le **Règlement**, composé de 3 articles à valeur juridique, est opposable aux tiers (rapport de **conformité**).



Un SAGE, pour quoi faire ?

- Bâtir ensemble une **gestion locale** de la ressource,
- Définir et **prioriser** des actions,
- **Mutualiser** les coûts et **harmoniser** les actions,
- Disposer d'une **cellule d'animation technique** (échanges d'expériences, montage de dossiers, portage d'études...),
- Faire du territoire une **zone d'action prioritaire** (facilitant les financements).

L'ensemble du projet de SAGE est disponible sur le site internet du Parc (<http://www.parc-cotentin-bessin.fr>)

+ d'info : contactez l'animateur SAGE Douve-Taute
(Jonathan THIERY-COLLET au 02 33 71 61 93)

Eau potable

Les gestionnaires

A l'échelle du SAGE, une **trentaines de structures** œuvrent à la production et à la distribution d'eau potable. Depuis 2014, le **Syndicat Départemental d'Eau de la Manche** (SDeau50) conseille et mutualise les moyens auprès de ses 79 collectivités membres.

La production d'eau



12 millions de m³ d'eau sont produits annuellement sur le territoire, essentiellement à partir des 67 captages souterrains. **55%** de cette production sont consommés localement, **30%** exportés et **15%** perdus. Grâce aux améliorations des 4000 km de réseau, le **volume prélevé reste stable** et alimente 12% d'abonnés supplémentaires depuis 1996.

La protection de la ressource

Afin de protéger la qualité de la ressource, les **aires d'alimentation de Captage (AAC)** délimitent les zones de surface alimentant les nappes souterraines. Elles incluent les périmètres de protection éloignés, rapprochés et immédiats où les **pratiques humaines sont contrôlées** (pratiques agricoles, usages de pesticides, stations d'épuration...).

+ d'info : SDeau50 (02.33.57.40.16)

Dépôt légal : juin 2011 - Édition semestrielle - Tirage : 2350 ex.
ISSN papier : 2118-710X - Directeur de publication : Rolande BRÉCY
© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin - Crédits photo : © Centre Dombes ; C. Nalin, R. Pavisse, J. Thiéry-Collet (Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin).
Carte issue de fichiers IGN BD CARTO® - © IGN-1989 -
Imprimé sur du papier certifié PEFC avec des encres végétales par Handi Print Groupe Lecaux - Tourlaville



Eaux usées

Assainissement collectif

Parmi les 58 stations d'épuration du territoire, celles de Carentan, Chef-du-Pont, Valognes et Quettehou épurent 70% des volumes traités (103 663 EH).

Lors de pluies intenses, de nombreuses petites stations subissent des surcharges responsables de débordements d'effluents non traités. Ces dysfonctionnements proviennent de réseaux défaillants (fuites, mauvais branchements eau usée/pluviale) et de dispositifs unitaires inadaptés (eau usée + pluviale).

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de la Manche apportent des subventions et une assistance technique aux collectivités.

+ d'info : Conseil Départemental de la Manche (SATESE : G. GOURET au 02.33.05.90.04 et F.LEDANOIS au 02.33.05.97.74)



Assainissement non collectif (ANC)



Leur gestion est à la charge des particuliers. Les collectivités locales assurent un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), de contrôles des installations et de conseils aux particuliers. Sur le territoire, certaines collectivités portent des **programmes de réhabilitation groupés** et font profiter aux particuliers de subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

+ d'info : contacter votre Intercommunalité en charge du SPANC ou l'animateur SAGE.

LES ÉTAPES DU SAGE

- 2013** : rédaction des scénarios (tendanciel et alternatifs)
- 2014** : choix de la stratégie et rédaction des documents constitutifs (PAGD et règlement)
- 2015** : procédure d'enquête publique et validation définitive
- 2016** : mise en œuvre des actions prioritaires

Pour en savoir + :
Jonathan THIÉRY-COLLET
Animateur du SAGE
Douve-Taute
Tél: 02 33 71 61 93



Zones humides

Qu'est-ce que c'est ?

Identifiable par une végétation spécifique (joncs, reines des prés, saules...) et des traces d'hydromorphie du sol (taches de rouille), elles sont définies par le Code de l'Environnement comme « des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles ».



Alimentées par les rivières et les nappes souterraines, elles sont de tailles variables, quelques mètres carrés à plusieurs hectares et prennent des allures **banales** (prairies, sources, mares, bois...) ou **spectaculaires** (Marais du Cotentin, Baie des Veys).

Zones humides, zones utiles

Elle participent à l'**épuration de l'eau** en réduisant les concentrations de polluants de l'eau et du sol (pesticides, engrais, hydrocarbures...). En période pluvieuse, elles **atténuent les phénomènes de crues et de ruissellement** et, à l'inverse, **alimentent les cours d'eau** en période sèche. Lieu de **biodiversité**, elles hébergent de nombreuses espèces (amphibiens, oiseaux, reptiles, flore...).

Des zones à préserver

50% de ces zones ont disparu depuis le début du XIX^{ème} siècle. Bien que protégées par le **Code de l'Environnement** depuis 1992 (modifications soumises à procédures), elles restent menacées par l'intensification des **systèmes agricoles**, l'**urbanisation**, les **aménagements hydrauliques** et les **infrastructures de transport**.

Le SAGE Douve-Taute recommande aux collectivités **d'inventorier les zones humides** lors de l'élaboration des **documents d'urbanisme**. L'objectif n'est pas de compromettre les nouveaux aménagements mais **d'anticiper sur d'éventuelles déconvenues réglementaires** (Loi sur l'eau) et **d'améliorer leur prise en compte dans la gestion du territoire**. A titre d'exemple, elles peuvent **recueillir les eaux pluviales** à l'exutoire d'aires urbanisées ou constituer des **aires récréatives** naturelles aux projets d'habitat.

+ d'info : contactez l'animateur du SAGE Douve-Taute ou la CATER (02.33.62.25.10)



Classe d'eau :

D'avril à juin 2015, le centre de formation CDFA propose aux élus un stage sur la gestion de l'eau (thèmes : Collectivités et politique de l'eau, eau potable, urbanisme, assainissement, littoral).

+ d'information : contactez l'animateur du SAGE



Avis sur le SDAGE 2016-2021 :

Jusqu'au **18 juin 2015**, donnez votre avis sur le Schéma Directeur de l'Aménagement et de la Gestion de l'Eau de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (<http://www.eau-seine-normandie.fr>)